

Département d'Études japonaises

ストラスブール大学
日本学科



Guide pédagogique
2023-2024

RÉUNIONS DE RENTRÉE :

Consultez le [site Internet du Département d'études japonaises](#) pour obtenir les dates, horaires et lieux des réunions de pré-rentrée, test de niveau en japonais, etc.

- Des réunions supplémentaires à destination des étudiants en LEA auront lieu durant la même semaine : consultez le [site de la Faculté des Langues](#).

CALENDRIER DES COURS

Les cours débutent le lundi 11 septembre 2023. Consultez le [calendrier universitaire 2023-24 de l'Université de Strasbourg](#) (colonne « Évaluation continue intégrale »).

ATTENTION : Les étudiants entrant en licence LLCER/LEA ou en DU Intensif de japonais n'ayant jamais étudié le japonais devront impérativement apprendre pendant l'été précédant la rentrée les syllabaires japonais (*hiragana* et *katakana*) via les formations en ligne intitulées "hiragana" et "katakana" sur la plateforme Minato <https://minato-jf.jp>.

Nous recommandons également de débiter l'apprentissage via le cours Marugoto (*katsudô* et *rikai*) sur cette même plateforme.

Un test de niveau en japonais (test SELF) sera organisé mercredi 6 et jeudi 7 septembre : il est obligatoire pour tous les nouveaux étudiants en licence LLCER/LEA & DU intensif de japonais (dont OUI SI L1a & L1b).

Il s'agit d'un test de niveau et non d'un examen d'entrée : quel que soit votre résultat au test, vous êtes bien admis-e dans le diplôme pour lequel vous êtes inscrit-e.

En fonction des résultats du test SELF, les étudiants en licence LLCER acceptés en OUI SI via Parcoursup qui le souhaiteraient pourront demander une requalification pour intégrer la licence aux mêmes conditions que les étudiants acceptés en OUI.

Plus d'informations [ici](#).

Note : les informations contenues dans ce guide sont disponibles sur le [site Internet du Département](#). Consultez-le régulièrement pour être informés des actualités, emplois du temps, salles, changements, etc.

Coordonnées :

Université de Strasbourg

Faculté des Langues

Département d'Études japonaises

日本学科

Adresse : 22, rue René Descartes
67084 STRASBOURG CEDEX

Direction : Le Patio, bâtiment IV, 4ème étage, bureau 44-10

Secrétariat : Secrétariat des Langues diverses (M. Thomas Haessig)
Le Patio, Bâtiment IV, rdc, bureau 4R16
Tél : 03.68.85.68.79

Site internet : etudes-japonaises.unistra.fr



TABLE DES MATIÈRES (cliquer sur un élément pour y accéder directement)

LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES.....	5
ÉQUIPE.....	5
PERMANENCES DES ENSEIGNANTS.....	5
BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES	6
AUTRES BIBLIOTHÈQUES.....	6
CENTRE DE LANGUE PANGLOSS	6
ACTIONS SCIENTIFIQUES.....	7
BOURSES D'ÉTUDES ET VOYAGES AU JAPON.....	7
MATÉRIAUX DIDACTIQUES ET OUVRAGES DE BASE	7
NOTE SUR L'USAGE D'OUTILS INFORMATIQUES DE TRADUCTION AUTOMATISÉE	8
PRESENCE EN COURS ET AUX EXAMENS	9
DISPENSE D'ASSIDUITÉ	9
BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR.....	9
AGRÉGATION DE LANGUE ET CULTURE JAPONAISES.....	9
CAPES DE JAPONAIS.....	9
HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES.....	10
L'OFFRE DE FORMATION : LES CINQ CURSUS DE JAPONAIS.....	11
INSCRIPTION ADMINISTRATIVE ET PÉDAGOGIQUE	13
1/ LICENCE LLCER DE JAPONAIS.....	14
ADMISSION CONDITIONNELLE (« OUI SI ») PARCOURSUP.....	15
ARCHITECTURE GÉNÉRALE DU CURSUS (et conditions de validation).....	16
UE4 : LANSAD.....	22
UE5 : UE d'ouverture	22
UE6 : UE de compétences transversales	22
2/ LICENCE LEA ANGLAIS-JAPONAIS*	34
3/ D.U. de japonais « intensif »	36
4/ D.U. de japonais « initiation »	38
5/ OFFRE D'ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN LANGUE ET CIVILISATION JAPONAISES.....	39
MASTER LLCER PARCOURS ÉTUDES JAPONAISES	40
LES ÉCHANGES AVEC LE JAPON EN MASTER	41
DOCTORAT D'ÉTUDES JAPONAISES.....	42
PASSER LE JLPT À STRASBOURG	43
QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTION ?.....	44

LE DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES

Directrice du département : Mme Evelyne LESIGNE-AUDOLY

Responsable Doctorat : Mme Sandra SCHAAL

Responsable Master, D.U., options : M. Antonin BECHLER

**Responsable Licences 2^e et 3^e année (LLCER et LEA),
Parcoursup, relations internationales (CORI) Licence :** M. Akinobu KURODA

**Responsable Licences 1^{ère} année (LLCER et LEA),
Handicap, dispositif « OUI SI » :** Mme Delphine MULARD

**Responsable de l'enseignement de la langue japonaise,
Relations internationales (CORI) Master :** Mme Nozomi TAKAHASHI

Secrétariat M. Thomas HAESSIG

Équipe pédagogique :

M. Antonin BECHLER	MCF (littérature contemporaine)
Mme Delphine MULARD	MCF (histoire de l'art)
M. Akinobu KURODA	MCF (philosophie moderne)
Mme Evelyne LESIGNE-AUDOLY	MCF (littérature classique)
Mme Sandra SCHAAL	PR (sociologie historique moderne)
Mme Nozomi TAKAHASHI	MCF (linguistique et didactique du japonais)
Mme Asahi HIGASHI	Maître de langue
Mme Akiko TAKEMURA	A.T.E.R.
M. Hidemasa ISHIGURO	Enseignant contractuel
Mme Agathe JACQUEMIN	Enseignante contractuelle
M. Frédéric EBRARD	Chargé de cours
Mme Sachiko MIURA	Chargée de cours
M. Camille LENOBLE	Chargé de cours
Mme Motoko HARUNARI	Chargée de cours
Mme Mari ENDO	Chargée de cours
Mme Shiho KASAHARA	Chargée de cours

➤ Accéder aux [contacts et plan](#) sur le site Internet du Département.

PERMANENCES DES ENSEIGNANTS

Les enseignants proposent des heures de permanence régulières afin d'accueillir les étudiants et de répondre à leurs questions. Les horaires sont affichés en début de semestre sur la porte de la salle 44.10 (Patio Bt. IV) et mis en ligne sur le site Internet du Département, section [Contact](#).

BIBLIOTHÈQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES

La bibliothèque du Département d'Études japonaises, fondée en 1986, propose à ses lecteurs – qu'ils soient étudiants ou chercheurs – un fonds spécialisé pour l'étude et l'enseignement de la langue et la civilisation japonaises d'environ 5500 ouvrages en japonais et 1500 ouvrages en langues occidentales (principalement en français et en anglais).

Elle est désormais intégrée à la [Bibliothèque des Langues du Portique](#). Vous y trouverez en libre accès :

- des encyclopédies et usuels japonais
- un fonds d'ouvrages de spécialistes sur le Japon
- des romans japonais et de la poésie japonaise
- des mémoires et des actes de colloques
- des ouvrages de vulgarisation sur la langue et la civilisation japonaise

AUTRES BIBLIOTHÈQUES

- ☐ La **bibliothèque du 1^{er} cycle (Bibliothèque L'Alinéa, anciennement « U2/U3 »)**, située sur le campus, possède également un choix d'ouvrages indispensables !
- ☐ Par ailleurs, le **CEEJA (Centre Européen d'Études Japonaises d'Alsace)**, en partenariat avec le Département d'Études Japonaises, peut mettre ses fonds bibliographiques à la disposition des étudiants. Renseignements sur le site.
Contact : M. Frédéric EBRARD, responsable de la bibliothèque du CEEJA
f.ebrard@ceeja-japon.com)
- ☐ La **Maison universitaire France-Japon** possède une bibliothèque d'ouvrages sur le Japon en français. Renseignements sur le site : mufrancejapon.u-strasbg.fr
- ☐ La **Bibliothèque Nationale et Universitaire de Strasbourg (BNU)** propose une importante sélection d'ouvrages sur le Japon ainsi que de matériaux pédagogiques pour l'étude du japonais et la préparation du JLPT. <http://www.bnu.fr>

Plus d'informations sur les différentes bibliothèques de l'université et leur fonctionnement :

scd-portail.unistra.fr

CENTRE DE LANGUE PANGLOSS

Le CL Pangloss propose gratuitement aux étudiants et personnels de l'Université de Strasbourg des ressources et des activités en 28 langues, dont le japonais.

Vous pourrez ainsi compléter votre apprentissage du japonais, étudier seul ou à plusieurs, mais aussi : jouer, lire, regarder des films, discuter avec des étudiants natifs, participer à des ateliers ou parcours, et découvrir d'autres langues.

Renseignements: <https://langues.unistra.fr/lansad/pole-lansad/centres-de-langues/centre-de-langues-pangloss-dont-fle/#c36526>

ACTIONS SCIENTIFIQUES

Le Département d'Études japonaises organise régulièrement des conférences, sessions d'études et colloques ouverts à tous les étudiants. Les doctorants ont l'occasion de présenter leurs travaux de recherche dans ce cadre et peuvent ainsi bénéficier d'opportunités de publication.

De nombreuses manifestations en lien avec le Japon ou d'autres sujets susceptibles de vous intéresser sont organisées à l'université tout au long de l'année. N'hésitez pas à consulter régulièrement [l'agenda des événements de l'Unistra](#).



BOURSES D'ÉTUDES ET VOYAGES AU JAPON

L'Université de Strasbourg possède des conventions avec les universités privées Waseda, Seijô, Hôsei, Tôyô à Tôkyô et les universités Ritsumeikan et Dôshisha à Kyôto, ainsi qu'avec les grandes universités d'état (Tôkyô, Kyôto, Ôsaka, Nagoya, Kyûshû, Tôhoku, Hokkaidô). Des échanges sont possibles.

Les informations sur les possibilités de bourses (JET, ALT, bourse MEXT, gouvernements français et japonais, Fondation de France) sont régulièrement affichées au Département, qui peut également fournir des renseignements sur les écoles de langue au Japon et les offres de voyages. Pour tout renseignement, adressez-vous aux enseignants du Département, à la Direction des Relations Internationales de l'Université de Strasbourg et à la Maison universitaire France-Japon.

Chaque année, plusieurs concours offrant des voyages et des séjours d'études sont proposés par divers organismes. Consultez les affichages ainsi que les sites internet consacrés aux bourses à l'étranger.

Vous pouvez également consulter le site de l'ambassade du Japon en France :

<http://www.fr.emb-japan.go.jp/education/index.html#etudesourechercheaujapon>

MATÉRIAUX DIDACTIQUES ET OUVRAGES DE BASE

Manuels d'apprentissage de la langue japonaise :

- En licence LLCER/LEA et DU « intensif » de japonais :

Le manuel utilisé pour les cours de langue de licence LLCER/LEA japonais est ***Bunka shokyû nihongo*** I & II (pour chaque niveau : *Texte* et *Cahier d'exercices*), éditions Bonjinsha (nouvelle édition 2013) : 『文化初級日本語』 I、II (「テキスト改訂版」、「練習問題集」)、凡人社、2013 :

Texte niv. 1 : ISBN 4893588583 (à acquérir pour le 1^{er} semestre, **impérativement avant la rentrée**)

Cahier d'exercices niv. 1 : ISBN 4893588605 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)

Texte niv. 2 : ISBN 4893588591 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Cahier d'exercices niv. 2 : ISBN 4893588613 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Ces manuels sont disponibles à la Librairie Internationale Kléber (L'aubette, Place Kléber, Strasbourg) ainsi que sur certaines plateformes de vente en ligne.

Pour l'apprentissage des *kanji* (caractères chinois), l'ouvrage - ***Kanji & Kana*** (Manuel), HADAMITZKY Wolfgang, éditions. J. Maisonneuve, ISBN 2720012203, est conseillé mais non obligatoire. Il est disponible à la Librairie des Bateliers (avec un rabais possible de 5% pour les étudiants), à la Librairie Internationale Kléber, et sur Internet.

- En cours d'initiation à la langue japonaise (hors licence et DU « intensif ») :

Le manuel utilisé pour les cours d'initiation à la langue japonaise est **Marugoto** (Fondation du Japon). Le livret de vocabulaire et les fichiers audio sont accessibles sur Internet: <https://www.marugoto.org/en/>
Le site dédié au vocabulaire de *Marugoto* <http://words.marugotoweb.jp>, ainsi que le site compagnon du manuel, <http://a1.marugotoweb.jp> seront également utilisés en cours.

Par ailleurs, pour les étudiants de la licence LLCER/LEA, l'acquisition de quelques ouvrages de base est conseillée mais non obligatoire. Vous trouverez ci-dessous la liste de ces ouvrages (tous disponibles à la bibliothèque du Département d'Etudes japonaises) :

Dictionnaires:

- HADAMITZKY Wolfgang, **Kanji&Kana** (Manuel), Éditions J. Maisonneuve (manuel d'apprentissage des sinogrammes).
- *Dictionnaire japonais-français, Standard*, Éd. Taishûkan ou *Nouveau Petit Royal*, Éd. Ôbunsha (conseillés en première année), et/ou dictionnaire électronique (les dictionnaires électroniques sont déconseillés en première année).
- NELSON A.N., *The New Modern Reader's Japanese-English Character Dictionary*, Éd. Tuttle (dictionnaire de sinogrammes japonais-anglais, conseillé à partir de la 2^e année).
- Un dictionnaire unilingue en japonais est conseillé en 3^e année: *Kokugo-jiten* aux éditions Iwanami ou *Meikyô kokugo jiten* aux éditions Taishûkan (version physique ou électronique).

Ouvrages de référence :

- Collectif, **Dictionnaire historique du Japon**, Maison franco-japonaise, 1963-2000 (ouvrage épuisé mais disponible gratuitement en ligne : <https://www.persee.fr/collection/dhjap>)
- HÉRAIL Francine, **Histoire du Japon – des origines à la fin de Meiji**, Éd. POF (cet ouvrage est épuisé en librairies mais est disponible gratuitement en ligne : <https://halshs.archives-ouvertes.fr/halshs-00984537>).
- SOUYRI Pierre-François, **Nouvelle histoire du Japon**, Éd. Perrin, 2010
- STRUVE Daniel et TSCHUDIN Jean-Jacques, **La littérature japonaise**, Éd. PUF - Que sais-je, 2007

NOTE SUR L'USAGE D'OUTILS INFORMATIQUES DE TRADUCTION AUTOMATISÉE

Les applications de traduction automatisée (*Google traduction, DeepL, etc*), en réalisant à votre place le travail de décryptage, de recherche et de choix du vocabulaire, d'analyse et de compréhension des structures du texte en japonais ainsi que de la traduction du texte, vous empêchent d'acquérir par vous-même ces compétences et de progresser en vous exerçant. De ce fait, loin de vous aider, elles constituent un obstacle, voire un danger de premier ordre dans votre progression dans l'apprentissage de la langue japonaise et l'acquisition d'un niveau satisfaisant et non-dépendant d'outils extérieurs.

Dans le cadre de votre licence ou DU de japonais, ces outils sont inutiles, contre-productifs voire nocifs : les enseignants ne vous demanderont pas de les utiliser.

*Sauf autorisation **expresse et préalable** de l'enseignant-e, l'usage de ces outils en cours ou dans le cadre de travaux à la maison (dossiers, exercices à rendre ou à réaliser pour le cours, etc.), sous quelque forme que ce soit (application smartphone, navigateur Internet, etc.) et pour quelque objectif que ce soit (traduction, vérification et/ou amélioration de traductions personnelles, recherche de vocabulaire, etc.) est **strictement interdit** et pourra faire l'objet de sanctions.*

PRESENCE EN COURS ET AUX EXAMENS

Inscriptions pédagogiques, assiduité aux cours magistraux et aux TD et présence aux examens sont obligatoires et contrôlées. Toute absence ou interruption d'études non déclarée et non justifiée entraîne la suspension, la suppression, voire une obligation de remboursement de la bourse. Par ailleurs, au-delà de 2 absences non justifiées, une pénalité d'1 point sur la moyenne semestrielle du module sera appliquée dans certains cours (consultez les [Modalités d'évaluation](#) pour la liste des cours concernés).

DISPENSE D'ASSIDUITÉ

Les étudiants salariés souhaitant profiter d'une dispense d'assiduité aux cours doivent faire une demande de dispense en ce sens au secrétariat de japonais (LLCER), de Master ou LEA selon le cas, accompagnée d'une attestation de leur employeur. La demande peut toutefois être refusée par la commission pédagogique du Département d'Études japonaises.

Attention : les étudiants dispensés d'assiduité ne sont pas dispensés des examens du contrôle continu. Les examens ont généralement lieu en semaine 7 et 14 (voir calendrier en fin de guide) aux horaires des cours, mais les dates et horaires exacts peuvent varier selon les cours et faire l'objet de modifications : ils sont indiqués en début de semestre par les enseignants, et mis en ligne sur le site Internet du Département deux semaines avant les épreuves.

BOURSIERS DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Pour les étudiants boursiers, la limite, pour l'attribution de la bourse est de huit semestres pour un cursus de licence complet de six semestres.

Cumul d'une bourse avec un emploi : un emploi d'enseignement ou de surveillance peut être exercé dans la limite d'un demi-service ; la bourse est alors réduite au 1^{er} échelon. Dans tous les autres cas, consultez le site de l'université (<http://www.unistra.fr>)

AGRÉGATION DE LANGUE ET CULTURE JAPONAISES

L'agrégation est accessible aux titulaires d'un Master ou d'un titre reconnu équivalent. Renseignez-vous sur : <http://sfej.asso.fr>

CAPES DE JAPONAIS

Le CAPES (Certificat d'Aptitude au Professorat de l'Enseignement du Second degré) de japonais est accessible aux étudiants inscrits en Master 1 ou 2 ou détenant déjà un diplôme de Master ou équivalent. Renseignez-vous sur : <http://www.devenirenseignant.gouv.fr>

HISTORIQUE DU DÉPARTEMENT D'ÉTUDES JAPONAISES

Le Département d'Études japonaises fait partie du pôle Langues et Cultures Étrangères de la Faculté des langues de l'Université de Strasbourg.

Il est issu de la création, en 1986, de l'Institut de Japonais à l'Université Marc Bloch de Strasbourg (l'Université des Sciences Humaines de Strasbourg, avant la fusion des trois universités strasbourgeoises en 2009). 1988 voit la première création d'un poste d'enseignant titulaire, suivie du premier poste d'Attaché Temporaire d'Enseignement et de Recherche l'année suivante. À sa création, l'institut propose d'abord des cours de langue et de civilisation japonaises aux étudiants d'autres filières. En 1991, l'ouverture d'un diplôme spécifique en études japonaises (le DEUG, niveau bac+2) accompagne l'évolution de l'institut en Département d'Études japonaises.

En 1996, il devient possible de poursuivre les études japonaises en tant que spécialiste avec la création de la Licence (bac +3), suivie en 2000, après la création d'un poste de Professeur des Universités, des diplômes de Maîtrise (bac+4), DEA (Diplôme d'Études Avancées, bac+5) et du Doctorat d'études japonaises (bac+8).

Les années 2000 ont vu la création d'un partenariat avec le Département de Langues Étrangères Appliquées dans le cadre de la licence LEA anglais-japonais (2004), ainsi que de deux Diplômes Universitaires (« initiation » et « intensif ») permettant aux étudiants d'autres filières d'étudier la langue et la civilisation japonaises au rythme de leur choix.

L'OFFRE DE FORMATION : LES CINQ CURSUS DE JAPONAIS

Le Département d'Études japonaises a été créé en 1986. La langue japonaise est, depuis plusieurs années déjà, l'une des plus étudiées parmi les vingt-quatre langues enseignées à la Faculté des Langues de l'Université de Strasbourg.

Les objectifs de chaque étudiant sont différents : les uns souhaitent devenir spécialistes de japonais dans l'enseignement et la recherche ; d'autres veulent bénéficier d'une formation spécialisée dans le domaine de la traduction ou de l'interprétation, ou souhaitent aborder des thèmes concrets en rapport avec la société du Japon contemporain. D'autres, enfin, souhaitent bénéficier d'une première approche de la langue tout en poursuivant une autre discipline en majeure.

Aussi, pour satisfaire ces souhaits multiples de formation, nous vous proposons une offre de **cinq formules différentes**, avec des volumes horaires et des diplômes variés.

► **NOTE IMPORTANTE** : *Aucun cursus n'exige une connaissance préalable de la langue japonaise. Néanmoins, la licence LLCER/LEA et le DU de japonais « intensif » supposent l'acquisition des syllabaires hiragana et katakana en préalable à l'entrée en première année. En outre, débiter l'apprentissage avant la rentrée permet d'aborder l'année dans de meilleures conditions. Voir les informations en première page de ce guide.*

CURSUS 1 : LICENCE-MASTER-DOCTORAT (L-M-D)

- LICENCE MENTION LANGUES, LITTÉRATURES ET CIVILISATIONS ÉTRANGÈRES ET RÉGIONALES (LLCER), PARCOURS ÉTUDES JAPONAISES

- DOCTORAT D'ÉTUDES JAPONAISES

Le cursus de LICENCE, MASTER et DOCTORAT (LLCER) est une filière exigeante, avec des enseignements très poussés dès la première année. Il prépare à un avenir professionnel en tant que spécialiste en études japonaises dans l'enseignement, la recherche, la traduction, l'interprétation, etc. Il s'adresse à ceux et à celles qui sont prêts à s'investir dans des études approfondies de la langue, de l'écriture et de la civilisation japonaises.

CURSUS 2 : LICENCE LEA « anglais-japonais »

CURSUS 3 : D.U. de japonais « intensif »

Le cursus se compose de tous les cours de langue et de civilisation japonaises des semestres S1 et S2, ainsi que des cours de langue japonaise des semestres S3 et S4 du cursus 1 « Licence LLCER parcours Études japonaises ».

CURSUS 4 : D.U. de japonais « initiation »

CURSUS 5 : Initiation à la langue et à la civilisation japonaises (modules optionnels)

PASSERELLES

- Le D.U « intensif » peut donner accès à la 3^e année de Licence LLCER sous réserve d'acquisition (ou équivalence) des UE extérieures au japonais ainsi que de l'UE3 de 2^e année de licence LLCER japonais.

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats. Pour les différents cursus, présentez-vous aux secrétariats appropriés :

- ☐ **Licence LLCER, D.U. de japonais** : M. Thomas Haessig, Secrétariat de japonais, Le Patio, Bâtiment IV, rez-de-chaussée, bureau 4R16, tél. 03.68.85.68.79
- ☐ **LEA** : Secrétariat du département LEA, Le Patio, bâtiment IV rdc, bureau 4R11, tél : 03 68 85 66 39
- ☐ **Master LLCER japonais** : *Master 1^e et 2^e année* : M. Michaël Choffat, Secrétariat des Masters, mchoffat@unistra.fr (Le Patio, Bât. IV, 1^{er} étage, bureau 4101).
- ☐ **Enseignements optionnels** : dans votre secrétariat (cf. ci-dessus).

REMARQUE IMPORTANTE :

N'oubliez pas que, dans tous les cas, **vous devrez réaliser deux inscriptions** : d'abord l'inscription *administrative* à l'université (auprès du Pôle Scolarité : cette inscription se fait généralement via Internet), puis l'inscription *pédagogique* pour chacun des modules et chacune des Unités d'Enseignement (UE) qui composent votre diplôme (dans les secrétariats des départements dont dépendent les enseignements qui composent ces U.E.). À défaut, vos résultats ne pourront être validés.

Pour plus de détails sur les modalités d'inscription, renseignez-vous sur le [site de la Faculté des Langues](#) ainsi qu'au Secrétariat de japonais (Patio bt. 4 rdc, bureau 4R16).

Les horaires et salles des cours sont affichés au début du mois de septembre au Département d'études japonaises et mis en ligne [sur son site internet](#) (section RESSOURCES).

1/ LICENCE LLCER DE JAPONAIS

Responsables : Mme Delphine MULARD (L1), M. Akinobu KURODA (L2, L3)

-Le descriptif détaillé des cours est disponible sur le [Référentiel de l'Offre de formation de la Faculté des langues](#). (cliquez sur le « + » pour dérouler l'architecture de chaque semestre ; cliquez sur un cours pour une description détaillée.)

-Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) sont disponibles sur le site internet du département, onglet « [ressources](#) ». Les dates et modalités d'évaluation précises au sein de chaque matière seront indiquées par les enseignant-e-s lors du premier cours et affichées sur la page Moodle du cours.

-Le règlement général de la Licence LLCER (examens, compensation, etc.) est disponible sur le site Internet du département, section « [ressources](#) ».

-Les horaires et salles des cours seront précisés [sur le site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

-Certains cours comportent plusieurs groupes : les modalités de constitution des groupes seront précisées lors de la réunion de rentrée (cf. première page de ce guide)

-Les étudiants admis en licence LLCER japonais via Parcoursup en tant que « OUI SI » (i.e. admission conditionnelle) suivent un cursus aménagé, avec le contenu de la 1^{ère} année de licence réparti sur 2 ans (« L1 A » et « L1 B ») + un travail autonome et un suivi spécifique en L1 A.

La L1 des OUI SI est donc répartie sur 2 ans comme suit :

L1 A : UE3 (civilisation japonaise), UE4 (autre langue étrangère), UE5 (UE d'ouverture), UE6 (compétences transversales) + apprentissage autonome de la langue japonaise.

L1 B : UE1 et 2 (langue japonaise).

Renseignez-vous lors des réunions de rentrée (cf. première page de ce guide).

Manuels d'apprentissage de la langue japonaise :

- En licence LLCER/LEA et DU « intensif » de japonais :

Le manuel utilisé pour les cours de langue de licence LLCER/LEA japonais est **Bunka shokyû nihongo I & II** (pour chaque niveau : *Texte* et *Cahier d'exercices*), éditions Bonjinsha (nouvelle édition 2013) : 『文化 初級日本語』I、II (「テキスト改訂版」、「練習問題集」)、凡人社、2013 :

Texte niv. 1 : ISBN 4893588583 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)

Cahier d'exercices niv. 1 : ISBN 4893588605 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)

Texte niv. 2 : ISBN 4893588591 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Cahier d'exercices niv. 2 : ISBN 4893588613 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Ces manuels sont disponibles à la Librairie Internationale Kléber (L'aubette, Place Kléber, Strasbourg) ainsi que sur certaines plateformes de vente en ligne.

Pour l'apprentissage des *kanji* (caractères chinois), l'ouvrage - **Kanji & Kana** (Manuel), HADAMITZKY Wolfgang, éditions. J. Maisonneuve, ISBN 2720012203, est conseillé mais non obligatoire. Il est disponible à la Librairie des Bateliers (avec un rabais possible de 5% pour les étudiants), à la Librairie Internationale Kléber, et sur Internet.

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats.

■ **Licence LLCER de japonais** : Secrétariat de japonais, Le Patio, Bâtiment IV, rez-de-chaussée, bureau 4R16, tél. 03.68.85.68.79 (responsable : M. Thomas HAESSIG, thaessig@unistra.fr)

ADMISSION CONDITIONNELLE (« OUI SI ») PARCOURSUP

Si vous avez été admis-e en L1 de LLCER de japonais, sous le régime de l'admission conditionnelle (OUI SI) avec allongement de parcours,

vous effectuerez votre première année de licence (L1) en deux ans : L1a puis L1b.

➤ En L1a, vous devrez suivre les matières correspondant aux UE (unités d'enseignement)

suivantes :

UE3 (civilisation)

UE4 (langue, autre que japonais)

UE5 (options)

UE6 (méthodologie)

En outre, vous devrez :

- travailler assidûment le japonais avec la plateforme Minato (cours « Marugoto »), selon un planning précis établi avec les enseignants.
- assister à des ateliers de pratique du japonais, quand cela vous sera proposé
- suivre des cours de méthodologie destinés spécifiquement aux OUI SI (12 heures par semestre)

➤ En L1b, vous devrez suivre les matières correspondant aux UE (unités d'enseignement)

suivantes :

UE1 (japonais – langue : fondamentaux)

UE2 (japonais – langue : application)

La responsable du dispositif OUI SI au sein du Département d'études japonaises est Mme Delphine MULARD.

ARCHITECTURE GENERALE DU CURSUS

CONDITIONS DE VALIDATION :

Pour valider une **UE**, il faut obtenir une moyenne générale de 10/20 sur les matières qui la composent, sachant que ces matières se compensent entre elles.

-Une UE validée restera validée et n'aura plus à être repassée même si l'étudiant-e ne parvient pas à valider son année dans sa globalité et doit se réinscrire dans la même année.

-Si l'étudiant-e valide une UE, elle est validée dans son ensemble même s'il n'a pas obtenu la moyenne dans l'une ou plusieurs des matières qui la composent : il n'aura pas à repasser ces matières ultérieurement.

Pour valider un **semestre**, il faut obtenir une moyenne générale de 10/20 sur les UE du semestre, sachant que les UE se compensent entre elles.

-Un semestre validé reste validé et n'aura plus à être repassé même si l'étudiant-e ne parvient pas à valider son année dans sa globalité et doit se réinscrire dans la même année.

-Si l'étudiant-e valide un semestre, il est validé dans son ensemble même si l'étudiant-e n'a pas obtenu la moyenne dans l'une ou plusieurs des UE qui le composent : il n'aura pas à repasser ces UE ultérieurement.

Pour valider une **année**, il faut obtenir une moyenne générale de 10/20 sur les deux semestres qui la composent, sachant que ces semestres se compensent entre eux.

-Si l'étudiant-e valide son année, elle est validée dans son ensemble même s'il n'a pas obtenu la moyenne dans l'une ou plusieurs des UE qui la composent : il n'aura pas à repasser ces UE ultérieurement.

-Si l'étudiant ne valide pas son année, il doit repasser l'ensemble des UE *non validées* du ou des semestres *non-validés* qui la composent (dans ce cas, les notes des matières des UE non-validées ne sont pas conservées).

S1 - SEMESTRE 1

Liste des UE	Nom de l'UE et matière(s) qui la composent	Crédits ECTS	Coef. UE
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux Grammaire (théorie) / Grammaire (pratique)	6	2
UE 2 majeure	Langue : applications Expression écrite & orale / Compréhension E.O. / Ecriture	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Japon ancien / Japon moderne	6	2
UE 4	LANSAD (LANgue pour Spécialistes d'Autres Disciplines) Langue supplémentaire au choix (hors japonais)	3	1
UE 5	UE d'ouverture Matières supplémentaires au choix (dont 3 ^e langue si souhaité) : 1 matière à 6 crédits, ou 2 matières à 3 crédits	6	2
UE 6	Compétences transversales	3	N/A

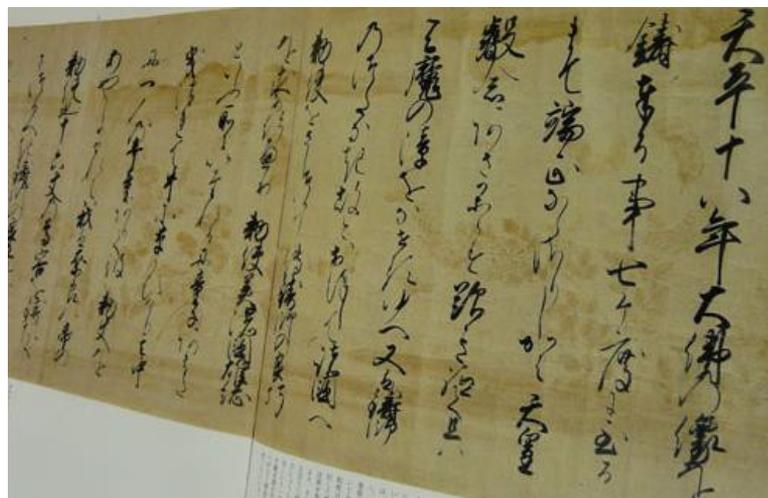
S2 - SEMESTRE 2

Liste des UE		ECTS	Coef.
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux Grammaire (théorie) / Grammaire (pratique) / Analyse de textes	6	2
UE 2 majeure	Langue : applications Expression écrite & orale / Compréhension E.O. / Ecriture	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Japon ancien / Japon moderne	6	2
UE 4	<i>LANSAD (LANGue pour Spécialistes d'Autres Disciplines)</i>	3	1
UE 5	<i>UE d'ouverture</i>	6	2
UE 6	<i>Compétences transversales</i>	3	N/A



S3 - SEMESTRE 3

Liste des UE		ECTS	Coef.
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux Grammaire (théorie) / Grammaire (pratique) / Ecriture	6	2
UE 2 majeure	Langue : applications Compréhension & expression écrite / C.E.orale / Traduction	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Japon ancien / Littérature moderne	6	2
UE 4	<i>LANSAD (LANGue pour Spécialistes d'Autres Disciplines)</i>	3	1
UE 5	<i>UE d'ouverture</i>	6	2
UE 6	<i>Compétences transversales</i>	3	N/A



S4 - SEMESTRE 4

Liste des UE		ECTS	Coef.
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux Grammaire (théorie) / Grammaire (pratique) / Ecriture	6	2
UE 2 majeure	Langue : applications Compréhension & expression écrite / C.E. orale / Traduction	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Japon ancien / Littérature moderne	6	2
UE 4	<i>LANSAD (LANGue pour Spécialistes d'Autres Disciplines)</i>	3	1
UE 5	<i>UE d'ouverture</i>	6	2
UE 6	<i>Compétences transversales</i>	3	N/A

S5 - SEMESTRE 5

Liste des UE		ECTS	Coef.
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux et applications Grammaire avancée / Langue japonaise avancée / Compréhension des médias	6	2
UE 2 majeure	Langue et littérature Langue classique / Littérature classique / Traduction spécialisée	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Civilisation et culture japonaise / Aspects du Japon contemporain / Histoire et société du Japon moderne	6	2
UE 4	<i>LANSAD (LANgue pour Spécialistes d'Autres Disciplines)</i>	3	1
UE 5	<i>UE d'ouverture</i>	6	2
UE 6	<i>Compétences transversales</i>	3	N/A

S6 - SEMESTRE 6

Liste des UE		ECTS	Coef.
UE 1 majeure	Langue : fondamentaux et applications Grammaire avancée / Langue japonaise avancée / Compréhension des médias	6	2
UE 2 majeure	Langue et littérature Langue classique / Littérature classique / Traduction spécialisée	6	2
UE 3 majeure	Civilisation Civilisation et culture japonaise / Aspects du Japon contemporain / Histoire et société du Japon moderne	6	2
UE 4	<i>LANSAD (LANGue pour Spécialistes d'Autres Disciplines)</i>	3	1
UE 5	<i>UE d'ouverture</i>	6	2
UE 6	<i>Compétences transversales</i>	3	N/A



UE4 : LANSAD

Lors de son inscription pédagogique à chaque semestre, l'étudiant doit au titre de son UE4 s'inscrire dans un cours LANSAD (LANGue pour Spécialistes d'Autres Disciplines) *hors de la/des langue-s principale-s de son parcours*, parmi ceux proposés par la Faculté des Langues. Voir l'offre sur le [site Internet de la Faculté des Langues](#), volet FORMATION, à l'onglet « LANSAD ».

Attention, il est interdit de s'inscrire dans un cours LANSAD d'une nouvelle langue (non étudiée en 1^{ère} ou 2^e année de licence) au titre de l'UE4 durant la 3^e année de licence. Des dérogations pourront être accordées pour des motifs valables. S'adresser au responsable pédagogique du parcours.

UE5 : UE d'ouverture

L'UE5 permet l'obtention de 6 ECTS. Lors de son inscription pédagogique à chaque semestre, l'étudiant doit au titre de son UE5 s'inscrire dans un cours à 6 ECTS ou deux cours à 3ECTS.

Voir la liste de cours proposés par la Faculté des Langues listés sur le [site Internet de la Faculté](#), volet FORMATION, aux onglets « LANSAD » et « UE d'ouverture ». Il est également possible de s'inscrire à des cours d'autres Facultés ouverts aux non-spécialistes. Se renseigner sur les sites Internet et auprès des secrétariats des différentes Facultés.

UE6 : UE de compétences transversales

Inscriptions pédagogiques :

Chaque semestre associe une ou plusieurs matières obligatoires, qui sont parfois proposées au choix (mention OU dans le tableau ci-dessous). Chaque matière est validée indépendamment des autres. Lors de son inscription pédagogique, l'étudiant devra cocher sur sa fiche pédagogique les matières déjà validées les années précédentes.

« Orthodidacte »

La consolidation des acquis de la langue française du S1 au S4 se fera par le biais de la plateforme d'apprentissage en ligne « Orthodidacte ». Des séances d'information seront organisées en septembre.

Evaluation

Tous les éléments de l'UE6 sont évalués sur la base d'un système de « Validé/Non-Validé », en 1^e et en 2^e sessions. Les étudiants pourront conserver des éléments validés au sein de l'UE6 d'un semestre sur l'autre même s'ils n'ont pas validé toute l'UE.

De même, ils conserveront les éléments non-validés de l'UE6 d'un semestre sur l'autre et devront les avoir tous validés d'ici la fin de leur S6 pour valider leur licence. La présence d'éléments non validés en UE6 ne bloquera pas le calcul des notes semestrielles des étudiants, ce jusqu'au S6.

Les étudiants n'ayant pas validé un élément de l'UE6 en 1^{ère} session ont toujours accès à la 2^e session pour cet élément, qu'ils aient ou non validé le semestre afférent.

Stages, séjours linguistiques, projet culturel et mini-mémoire

Pour plus d'informations, voir les « fiches descriptives » de ces éléments ci-après. Elles seront également affichées au Bureau des compétences transversales (Patio bt IV rdc, 4R13).

ATTENTION : Certains éléments de l'UE6 au S6 peuvent être réalisés de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Veillez à la distinction « stage court » au S2 et « stage long » au S6.

Inscriptions, horaires, salles : consulter le [site Internet de la Faculté des Langues](#).

Contact : Mathilde Pflieger, Bureau des compétences transversales, Patio bt IV rdc 4R15, mathilde.pflieger@unistra.fr, téléphone : 03.68.85.65.66 (horaires : mardi, mercredi, vendredi : 9h15-13h, jeudi : 13h-15h30)

OFFRE DE FORMATION UE6

Semestre 1	Matières	Contenus	Evaluation 1 ^{ère} session	
<p>MTU</p> <p><u>ET</u></p>	<p>Matière 1 MTU</p> <p>Responsable MTU: Mme Pascale Erhart</p>	<p>1.a. Initiation à l'ENT : séance de présentation par la D-NUM</p> <p>1. b. Visite guidée de la bibliothèque de rattachement</p> <p>1.c. Supports méthodologiques sur l'ENT</p>	<p>1a. +1. b + 1 c. Validation automatisée via quizz global sur Moodle de la présentation de l'ENT, de la visite de la bibliothèque et des supports méthodologiques.</p>	
<p>Consolidation des acquis du français</p>	<p>Matière 2 Consolidation des acquis du français</p> <p>Responsable : Mme Nathalie Besse</p>	<p>2. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne</p>	<p>2.Validation « niveau 1 » (évaluation automatisée)</p>	

Semestre 2	Matières	Contenus	Evaluation 1 ^{ère} session	
Projet personnel étudiant	Matière 1 : 1. a. Projet Personnel Etudiant <u>OU</u> 1. b. Stage Responsable : Mme Coralie Derais	1.a.Projet Personnel Etudiant Projet Personnel : -Interview de professionnel en rapport avec le projet personnel de l'étudiant -Une séance « présentation des débouchés en langue et fiche-projet » (2 groupes x 2h) (Mme Céline Perugorria) -Une fiche « interview et questionnaire" sur Moodle <u>OU</u> 1.b.Stage Les étudiants en stage doivent aussi assister à la séance « présentation des débouchés en langue et fiche-projet »	1. Validation via présentation d'un poster et exposé oral (évaluation faite par Mme Clarisse Razafinjatovo). Présence obligatoire en cours. Stage – Le stage doit faire l'objet d'une autorisation préalable du responsable de stage ou du responsable pédagogique de la formation	
<u>OU</u> Stage <u>ET</u> Consolidation des acquis du français	Matière 2 Consolidation des acquis du français Responsable : Mme Nathalie Besse	2. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	2.Validation « niveau 2 » (évaluation automatisée)	

Semestre 3	Matières	Contenus	Evaluation 1 ^{ère} session	
Initiation à la recherche 1	Matière 1 Initiation à la recherche 1 Responsable : M. Akinobu KURODA	Séances de présentation de leur discipline et sujets de recherche par les enseignants-chercheurs du Département d'études japonaises (4 séances de 2h) (note : cet élément de l'UE6 est spécifique aux étudiants en licence LLCER « études japonaises »)	-Fiche de lecture sur des textes proposés par les enseignants-chercheurs. -Présence aux séances obligatoire. (modalités et lien vers la liste des textes seront présentés en séance)	
	Matière 2 Participation à des manifestations scientifiques 1 Responsable : M. Akinobu KURODA	Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc.	Feuilles de présence spécifiques à faire signer sur place, puis à faire valider en fin de semestre par le responsable pédagogique de l'année	
<u>ET</u> Consolidation des acquis du français	Matière 3 Consolidation des acquis du français Responsable : Mme Nathalie Besse	3. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne	3.Validation « niveau 3 » (évaluation automatisée)	

Semestre 4	Matières	Contenus	Evaluation 1 ^{ère} session	
Initiation à la recherche 2	<p>Matière 1 Initiation à la recherche 2</p> <p>Responsable : M. Akinobu KURODA</p>	<p>Séances de présentation de leur discipline et sujets de recherche par les enseignants-chercheurs du Département d'études japonaises (3 séances de 2h)</p> <p>(note : cet élément de l'UE6 est spécifique aux étudiants en licence LLCER « études japonaises »)</p>	<p>-Fiche de lecture sur des textes proposés par les enseignants-chercheurs. -Présence aux séances obligatoire.</p> <p>(modalités et lien vers la liste des textes seront présentés en séance)</p>	
	<p>Matière 2 Participation à des manifestations scientifiques 2</p> <p>Responsable : M. Akinobu KURODA</p>	<p>Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc.</p>	<p>Feuilles de présence spécifiques à faire signer sur place, puis à faire valider en fin de semestre par le responsable pédagogique de l'année</p>	
ET Consolidation des acquis du français	<p>Matière 3 Consolidation des acquis du français</p> <p>Responsable : Mme Nathalie Besse</p>	<p>3. Orthodidacte : Plateforme d'entraînement en ligne</p>	<p>3.Validation « niveau 4 » (évaluation automatisée)</p>	
ET PIX	<p>Matière 4 PIX</p> <p>Responsables : Julie Dittel & Antje Gualberto</p>	<p>4.PIX : Formation informatique par les intervenants PIX</p>	<p>4. Validation via évaluation par enseignant PIX. Une note supérieure à 10/20 donne lieu à une validation.</p>	

Semestre 5	Matières	Contenus	Evaluation 1 ^{ère} session	
Initiation à la recherche 3	<p>Initiation à la recherche 3</p> <p>Responsable : Mme Maria Zerva</p> <p>Matière 3 Participation à des manifestations scientifiques 3 Responsable : M. Akinobu KURODA</p>	<p>1. Initiation à la recherche documentaire (M.F. Lorentz)</p> <p>2. Initiation à la rédaction d'un pré-projet de recherche Une séance de deux heures avec un.e doctorant.e (Poser un contexte, une problématique et énoncer des pistes de réflexion et proposer une bibliographie, 3 pages maximum)</p> <p>2 groupes x 2HTD</p> <p>Participation à 6h de manifestations scientifiques : Conférences, colloques, etc.</p>	<p>1. + 2. Une validation sur pré-projet+bibliographie</p> <p>Feuilles de présence spécifiques à faire signer sur place, puis à faire valider en fin de semestre par le responsable pédagogique de l'année</p>	

STAGES

Organisation :

Le stage est possible dans le cursus de licence en :

- 1^{ère} année au titre de l'UE6 du semestre 2 (stage court), de 15 jours à deux mois (70 heures minimum)
- 3^{ème} année au titre de l'UE6 du semestre 6 (stage long), de 21 jours à deux mois (105 heures minimum)

Modalités d'évaluation:

- En 1^{ère} année : rapport descriptif de stage de 10 pages en français
- En 3^e année : rapport de stage analytique de 15 pages en français

Le rapport de stage doit :

- Renseigner les objectifs visés du stage : sensibilisation, découverte, etc .
- Fournir une description brève de la structure d'accueil
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées
- Offrir un bilan critique du stage
- Spécifier les compétences acquises dans le cadre du stage par rapport au projet d'études/professionnel visé
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Joindre une photocopie de la convention de stage signée.
- Times New Roman 12pts, double interligne.

Calendrier : Le stage doit être terminé avant la fin avril et le rapport doit être rendu au plus tard en semaine 13 à l'enseignant responsable stage du département, ou à défaut le responsable pédagogique de l'année.

Il est possible de faire valider dans le cadre de l'UE6 de 3^e année un stage long réalisé plus tôt (au cours de la première ou deuxième année). Avant de réaliser le stage, suivre la démarche ci-dessous normalement et conserver le rapport de stage validé par l'enseignant : il faudra le lui présenter à nouveau en fin de 3^e année de licence (cf. calendrier ci-dessus) pour qu'il transmette la validation au secrétariat au titre de l'UE6 du semestre 6.

Démarche à suivre :

Avant le stage, l'étudiant contacte le responsable stage de son département, ou à défaut, le responsable pédagogique de son parcours qui doit valider le lieu, la durée et la période choisis.

Si l'accord est donné, l'étudiant, via son ENT, doit saisir la convention de stage.

Une fois la convention validée, celle-ci est envoyée à l'étudiant sur l'adresse mail unistra (en pdf). L'étudiant imprime en 3 exemplaires la convention.

L'étudiant doit signer les 3 conventions, puis les faire signer par l'organisme d'accueil, par le tuteur de stage (au sein de la structure), puis par l'enseignant référent de son département.

Une fois ces signatures apposées, l'étudiant dépose les 3 conventions au pôle scolarité langues.

Le pôle scolarité se charge de faire signer les conventions par la Doyenne.

L'étudiant peut ensuite réaliser son stage et suivre ensuite les modalités d'évaluation indiquées plus haut.

Attention : si le stage a lieu dans une école primaire, le signataire de la convention est l'inspecteur de l'Education Nationale (et non le Directeur/la Directrice) auprès duquel est rattachée l'école.

Nota Bene : Le stage de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider stage dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable. Il en va de même pour le stage du S2 qui peut être réalisé au S1 et être validé au S2 dans les mêmes conditions. Ici encore, contactez le responsable au préalable.

PROJET CULTUREL

Organisation :

Le Projet culturel est possible dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 2 : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le projet culturel valide une *participation* à un *projet culturel collectif* en rapport avec l'aire culturelle visée par sa licence. Le projet doit s'inscrire dans un cadre culturel, et nécessiter une participation collective. Par exemple, il peut s'agir de la participation à l'organisation d'une exposition, d'un événement culturel (lectures publiques, cycle de projections/débats, représentation théâtrale, spectacle, festival, sensibilisation à la culture étudiée par l'étudiant dans le cadre d'une intervention en collège/lycée, atelier d'échanges culturels/linguistiques avec des étudiants étrangers, activité associative, etc.). Le projet doit donner lieu à la participation de l'étudiant au niveau *organisationnel et/ou artistique* : il ne peut pas s'agir de la simple présence à un événement en tant que spectateur, ni d'une *pratique individuelle* comme la lecture d'ouvrages ou le visionnage de films. Il ne s'agit pas non plus d'un stage en entreprise/association dénué de contribution active à une activité culturelle.

Démarche à suivre :

Le Projet culturel doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non la réalisation du projet dans le cadre de l'UE6.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le rapport de projet culturel doit :

- Renseigner les objectifs visés du projet culturel mené
- Fournir une description brève de la structure d'accueil le cas échéant
- Fournir une description et une analyse des tâches/missions confiées dans le cadre du projet
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives.
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne.

Calendrier : Le projet culturel peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de Pâques, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

Nota Bene : Le projet culturel de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un projet culturel dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 au préalable.

SEJOUR LINGUISTIQUE

Organisation :

Il est possible de valider un séjour linguistique dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 2 : au titre de ce semestre, l'étudiant choisit entre Stage, Séjour linguistique, Mini-mémoire scientifique, Mission professionnelle ou Projet culturel.

Le séjour linguistique valide un séjour fait dans un pays étranger de la langue du parcours d'inscription de l'étudiant (ex : un séjour au Royaume-Uni pour un étudiant angliciste, en Italie pour un italianiste, etc.). L'étudiant devra fournir des justificatifs faisant la démonstration qu'il a bien effectué le voyage.

Pour valider un séjour linguistique, l'étudiant n'est pas obligé de suivre des cours de langue. Par contre, il devra faire état des contextes dans lesquels il a été amené à parler la langue cible et de ce que cela lui aura apporté, d'un point de vue linguistique et culturel. L'étudiant pourra également faire état, à la manière d'un carnet de voyage, des sites visités, des concerts ou spectacles qu'il aura vus, des festivals auxquels il aura participé, etc.

Durée minimum : 15 jours.

Démarche à suivre :

Le Séjour linguistique doit faire l'objet d'une présentation préalable (orale ou écrite) à l'enseignant responsable pédagogique de la 3^e année de licence, qui autorise ou non l'intégration du séjour linguistique dans le cadre de l'UE6.

Modalités d'évaluation :

Un rapport écrit de 10-15 pages donnant lieu à une note.

Le rapport de séjour linguistique doit :

- Renseigner les objectifs visés du séjour linguistique mené
- Fournir une description du séjour
- Fournir une description et une analyse de ses découvertes linguistiques et culturelles
- Offrir un bilan critique du projet : résultats, points positifs et manques, apports à l'étudiant par rapport à sa formation / ses projets, perspectives.
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne.

Calendrier : Le séjour linguistique peut être réalisé entre le début de l'année universitaire et la fin des congés de Pâques, et le rapport doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant responsable pédagogique de 3^e année de licence ayant autorisé la réalisation du projet.

Nota Bene : Le séjour linguistique de l'UE6 au S6 peut être réalisé de manière anticipée entre le S1 et le S5, et donner lieu à validation dans le cadre du S6. Si vous prévoyez de valider un séjour linguistique dans le cadre de votre L3, veuillez contacter le responsable de L3 avant le départ.

MINI MÉMOIRE

Organisation :

Il est possible de valider un mini-mémoire dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 2.

Ce document pourra par la suite être intégré dans le dossier d'inscription en Master LLCER « études japonaises » pour les étudiants souhaitant s'inscrire dans ce diplôme.

Démarche à suivre :

L'étudiant prend contact avec un enseignant-chercheur de son département pour lui demander l'autorisation de faire le mini-mémoire sous sa supervision. Pour une demande de supervision de mémoire, il est conseillé de contacter les enseignants dès le S5.

Le mini-mémoire valide un projet de recherche personnel autour d'une problématique qui aura été déterminée avec l'enseignant-chercheur en question.

Modalités d'évaluation :

Un mémoire de 10-15 pages donnant lieu à une validation.

Le mini-mémoire doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique et un plan détaillé
- Constituer une analyse argumentée du sujet
- Présenter une bibliographie
- Être écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le mini-mémoire doit être rendu par email au plus tard en semaine 13 du second semestre à l'enseignant ayant accepté de superviser le travail.

Anti-plagiat (CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes.

Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;

s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne].

Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.

PRÉ-PROJET DE RECHERCHE

Organisation :

L'étudiant doit valider un pré-projet de recherche dans le cursus de licence LLCER en 3^e année au titre de l'UE6, semestre 5.

Démarche à suivre :

Une séance de deux heures avec un.e doctorant.e aidera l'étudiant à poser un contexte, une problématique, à énoncer des pistes de réflexion et à proposer une bibliographie. Les étudiants doivent se référer à la page moodle du cours pour connaître les dates des séances.

Une prise de contact avec un enseignant-chercheur du département est conseillée pour poser la problématique et cerner sa stratégie, par exemple en vue d'une candidature de master.

Modalités d'évaluation :

Un pré-projet de 3 pages (hors bibliographie) qui doit :

- Présenter des éléments pertinents de contextualisation du sujet
- Présenter une problématique
- Présenter des pistes de recherche
- Présenter une bibliographie
- Etre écrit dans une langue claire avec une attention particulière à la qualité de la langue
- Times New Roman 12pts, double interligne

Calendrier : Le pré-projet est à remettre sur Moodle (il sera corrigé par le/la doctorant.e), au plus tard en semaine 13 : la date butoir est communiquée aux étudiants. En cas de non-validation, une deuxième séance est proposée au deuxième semestre.

Anti-plagiat (CHARTRE DES BONS USAGES DES MOYENS NUMERIQUES DE L'UNIVERSITE – Document principal – V2 – 09/2016)

Dans le cadre de sa démarche de mise en place d'outils de prévention et de détection du plagiat, l'Université de Strasbourg met à disposition de ses enseignants-chercheurs un logiciel de détection de similitudes. Ce service permet d'analyser des travaux rendus par les étudiants sous forme numérique, pour repérer et identifier des paragraphes similaires à des textes disponibles en ligne ou dans les bibliothèques de références et dont les sources ne seraient pas citées.

« Le plagiat consiste à :

- s'attribuer les propos, les productions ou les idées d'autrui, sans citer la source ou l'auteur ;
- s'approprier les contenus disponibles sur Internet, en format texte, audio, vidéo, image ou autres sans citer la source ou en paraphrasant de manière inadéquate. »

(Source : Université Laval, définition du plagiat. 2012, 30 mars. « Le plagiat : informer, sensibiliser et prévenir » [en ligne]. Date de consultation : septembre 2016)

L'étudiant reconnu coupable de plagiat s'expose à des sanctions disciplinaires.

Si vous avez des questions, parlez-en à votre enseignant.

2/ LICENCE LEA ANGLAIS-JAPONAIS*

Responsables : Mme Delphine MULARD (L1), M. Akinobu KURODA (L2, L3)

**Informations données à titre indicatif : consulter le guide pédagogique LEA pour plus de précisions sur le cursus*

Le cursus LEA combine l'anglais (langue A) et le japonais (langue B).

En japonais, les études portent sur trois aspects complémentaires et indissociables : la langue, la civilisation et la culture. Elles passeront dans un premier temps par l'apprentissage de la langue et l'acquisition de connaissances de base en culture et en civilisation, avec des volumes horaires en langue doublés en 1^{ère} année.

Les cours de japonais sont dispensés à raison de 8h hebdomadaires de langue en semestre S1 et S2 ; 5h en S3 et S4, 4h en S5 et S6. S'y ajoutent 1h d'introduction à la civilisation japonaise en S2, puis 2h en S3, S4, S5 et S6.

Certains cours se déroulent sous forme de « troncs communs » avec le cursus LLCER de Licence. En 2^e et 3^e année de Licence LEA japonais, certains cours réservés au cursus LLCER sont accessibles en tant qu'options (traduction, traduction spécialisée).

Pour les modalités d'inscription et le déroulement du cursus, s'adresser au pôle Langues et Sciences Humaines Appliquées (LSHA) de la Faculté des Langues, Département des Langues étrangères appliquées (LEA). Le secrétariat (mail : lea@unistra.fr) se trouve au Patio, au rez-de-chaussée du bâtiment IV, bureau 4R11. Consulter également les affichages au Département d'Études japonaises (Bât. IV, 4e étage).

-Le descriptif détaillé des cours est disponible sur le [Référentiel de l'Offre de formation de la Faculté des langues](#). (Cliquez sur le « + » pour l'architecture de chaque semestre. Cliquez sur un cours pour une description détaillée. Le japonais figure en tant que « langue B »)

-Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) sont disponibles sur le site internet du département d'études japonaises, onglet « [ressources](#) ». Les dates et modalités d'évaluation précises au sein de chaque matière seront indiquées par les enseignant-e-s lors du premier cours et affichées sur la page Moodle du cours.

-Les horaires et salles des cours seront précisés sur le [site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

-Certains cours comportent plusieurs groupes : les modalités de constitution des groupes seront précisées lors de la réunion de rentrée (cf. première page de ce guide)

Manuels d'apprentissage de la langue japonaise :

Le manuel utilisé pour les cours de langue de licence LLCER/LEA japonais est **Bunka shokyū nihongo I & II** (pour chaque niveau : *Texte* et *Cahier d'exercices*), éditions Bonjinsha (nouvelle édition 2013) : 『文化 初級日本語』I、II (「テキスト改訂版」、「練習問題集」)、凡人社、2013 :
Texte niv. 1 : ISBN 4893588583 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)
Cahier d'exercices niv. 1 : ISBN 4893588605 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)
Texte niv. 2 : ISBN 4893588591 (à acquérir pour le 2^e semestre)
Cahier d'exercices niv. 2 : ISBN 4893588613 (à acquérir pour le 2^e semestre)
Ces manuels sont disponibles à la Librairie Internationale Kléber (L'aubette, Place Kléber, Strasbourg) ainsi que sur certaines plateformes de vente en ligne.

Pour l'apprentissage des *kanji* (caractères chinois), l'ouvrage - **Kanji & Kana** (Manuel), HADAMITZKY Wolfgang, éditions. J. Maisonneuve, ISBN 2720012203, est conseillé mais non obligatoire.

Il est disponible à la Librairie des Bateliers (avec un rabais possible de 5% pour les étudiants), à la Librairie Internationale Kléber, et sur Internet.

Options de langue japonaise exclusives aux étudiants en licence LEA anglais-japonais :

-Les étudiants en 2^e année de licence LEA peuvent choisir en tant qu'option à 3 crédits ECTS le cours de [Traduction](#) (textes littéraires, culturels et d'actualité) rattaché à la 2^e année de la licence LLCER de japonais, au titre de leur 3^e et 4^e semestre (codes Apogée pour la fiche d'inscription pédagogique : LG53CM32, LG53DM32).

-Les étudiants en 3^e année de licence LEA peuvent choisir en tant qu'option à 3 crédits ECTS le cours de [Traduction spécialisée](#) rattaché à la 3^e année de la licence LLCER de japonais, au titre de leur 5^e et 6^e semestre (codes Apogée pour la fiche d'inscription pédagogique : LG53EM22, LG53FM22).

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats.

☛ **LICENCE LEA** : Secrétariat du département LEA, Le Patio, bâtiment IV rdc, bureau 4R11, tél : 03 68 85 66 39, lea@unistra.fr

3/ D.U. de japonais « intensif »

Le Diplôme Universitaire (D.U.) de japonais « intensif » s'adresse à ceux qui souhaitent associer l'étude du japonais à une autre discipline, ou aux étudiants salariés déjà titulaires d'autres diplômes, qui souhaitent acquérir un niveau équivalent à quatre semestres du parcours Licence.

Le cursus se compose de tous les cours de langue et de civilisation japonaises des semestres S1 et S2, ainsi que des cours de langue japonaise des semestres S3 et S4 du cursus 1 « Licence LLCER parcours Études japonaises ».

Ce Diplôme d'Université (D.U.) de japonais « intensif » est un diplôme propre à l'Université de Strasbourg. Il s'adresse aux étudiants qui souhaitent apprendre le japonais de manière aussi intensive que les spécialistes de la Licence LLCER. Pouvant se préparer sans contrainte de temps, cette formule convient à ceux qui souhaitent atteindre un bon niveau, mais qui ne souhaitent pas acquérir de diplôme reconnu à l'échelle nationale ou européenne (les crédits ECTS attribués aux UE qui constituent le diplôme sont cependant reconnus individuellement).

Le D.U. de japonais « intensif » se compose des enseignements suivants des 4 premiers semestres de la Licence LLCER études japonaises :

- Semestre 1 : UE 1 + UE 2 + UE 3
- Semestre 2 : UE 1 + UE 2 + UE 3
- Semestre 3 : UE 1 + UE 2
- Semestre 4 : UE 1 + UE 2

Le contenu des UE (Unités d'Enseignement) peut être consulté sur la page du parcours "Licence LLCER études japonaises" dans le Référentiel de l'Offre de Formation (ROF). (cliquer sur les onglets de chaque semestre pour dérouler la liste cliquable des enseignements).

Les étudiants inscrits en DU "intensif" ont également accès aux modules optionnels "Arts japonais : manga" et "Arts japonais: animation" s'ils le souhaitent.

Il faut noter que le D.U. seul n'étant pas équivalent au cursus « L », il ne donne pas accès à la 3^e année de Licence LLCER. Pour avoir accès aux semestres 5 et 6 de la Licence LLCER et obtenir le diplôme, il est obligatoire de valider les UE manquantes (UE3 de L2, options, UE transversales, etc.) par validation d'acquis, équivalence avec un autre diplôme, et/ou inscription en Licence LLCER 2.

-Les modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) sont disponibles sur le site internet du Département d'Études japonaises, onglet « [ressources](#) ». Les modalités d'évaluation précises au sein de chaque matière seront indiquées par les enseignant-e-s lors du premier cours et affichées sur la page Moodle du cours.

-Les horaires et salles des cours seront précisés sur [le site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

-Certains cours comportent plusieurs groupes : les modalités de constitution des groupes seront précisées lors de la réunion de rentrée (cf. première page de ce guide)

Manuels d'apprentissage de la langue japonaise :

Le manuel utilisé pour les cours de langue est **Bunka shokyû nihongo** I & II (pour chaque niveau : *Texte* et *Cahier d'exercices*), éditions Bonjinsha (nouvelle édition 2013) :

『文化 初級日本語』I、II (「テキスト改訂版」、「練習問題集」)、凡人社、2013 :

Texte niv. 1 : ISBN 4893588583 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)

Cahier d'exercices niv. 1 : ISBN 4893588605 (à acquérir pour le 1^{er} semestre)

Texte niv. 2 : ISBN 4893588591 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Cahier d'exercices niv. 2 : ISBN 4893588613 (à acquérir pour le 2^e semestre)

Ces manuels sont disponibles à la Librairie Internationale Kléber (L'aubette, Place Kléber, Strasbourg)

ainsi que sur certaines plateformes de vente en ligne.

Pour l'apprentissage des *kanji* (caractères chinois), l'ouvrage - ***Kanji & Kana*** (Manuel), HADAMITZKY Wolfgang, éditions. J. Maisonneuve, ISBN 2720012203, est conseillé mais non obligatoire. Il est disponible à la Librairie des Bateliers (avec un rabais possible de 5% pour les étudiants), à la Librairie Internationale Kléber, et sur Internet.

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats.

▣ **D.U. de japonais** : Secrétariat de japonais, Le Patio, Bâtiment IV, rez-de-chaussée, bureau 4R16, tel 03.68.85.68.79 , Responsable : Thomas Haessig (thaessig@unistra.fr)

4/ D.U. de japonais « initiation »

Les étudiants de l'Université de Strasbourg peuvent suivre une formation de langue niveau « initiation » sur 6 semestres à raison d'1h30 par semaine en S1/S2 puis 1h par semaine en S3-S6. Complétés par l'acquisition de deux modules de civilisation, ces cours permettent d'obtenir un D.U. « Initiation » japonais.

Le D.U. de japonais « initiation » est ouvert à tous les étudiants de l'Université de Strasbourg non-spécialistes en japonais (i.e. non inscrits en licence LLCER/LEA/DU intensif de japonais).

Il propose une formation sur 6 semestres de cours d'initiation à la langue japonaise, complétée par deux modules de civilisation sur deux semestres chacun. Il s'agit des modules "Initiation à la langue japonaise" niveau I à III et des modules "Civilisation du Japon ancien" et "Civilisation du Japon moderne et contemporain".

Les étudiants inscrits en DU "initiation" ont également accès aux modules optionnels "Arts japonais : manga" et "Arts japonais: animation" s'ils le souhaitent.

L'objectif pédagogique de cette formation est l'apprentissage de la langue et de la culture japonaises, de manière à permettre aux étudiants qui se rendent au Japon d'arriver avec des bases de la langue écrite et parlée et des notions sur la culture japonaise, et ainsi d'effectuer leur séjour dans les meilleures conditions.

-Les dates et modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) précises au sein de chaque matière seront indiquées par les enseignant-e-s lors du premier cours et affichées sur la page Moodle du cours.

-Les horaires et salles des cours seront précisés sur [le site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

Manuels d'apprentissage de la langue japonaise :

Le manuel utilisé pour les cours d'initiation à la langue japonaise est **Marugoto** (Fondation du Japon).
Le workbook et les fichiers audio sont accessibles sur Internet: <https://www.marugoto.org/en/>

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats.

☐ **D.U. de japonais** : Secrétariat de japonais, Le Patio, Bâtiment IV, rez-de-chaussée, bureau 4R16, tel 03.68.85.68.79. Responsable : Thomas Haessig (thaessig@unistra.fr)

5/ OFFRE D'ENSEIGNEMENTS OPTIONNELS EN LANGUE ET CIVILISATION JAPONAISES

Responsable : M. Antonin BECHLER

Pour ceux qui ne souhaitent pas se spécialiser dans les études japonaises, mais qui considèrent l'apprentissage du japonais comme un élément d'ouverture ou une formation complémentaire, le Département d'Études japonaises propose des modules d'initiation en langue sur 6 semestres à raison d'1h30 puis 1h par semaine, ainsi que plusieurs modules de civilisation japonaise.

Les modules de civilisation "Arts japonais : manga / animation" sont également ouverts aux étudiants spécialistes en études japonaises qui souhaitent approfondir leur connaissance de la culture et de la société japonaise.

Une présentation détaillée de ces cours de [langue](#) et de [civilisation](#) est disponible sur le site de la Faculté des Langues.

Attention, ces cours ont une capacité d'accueil limitée : veuillez suivre les modalités d'inscription précisées sur le site.

-Les dates et modalités d'évaluation des connaissances et compétences (MECC) précises au sein de chaque matière seront indiquées par les enseignant-e-s lors du premier cours et affichées sur la page Moodle du cours.

-Les horaires et salles des cours seront précisés sur [le site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

INSCRIPTIONS PÉDAGOGIQUES

Les inscriptions pédagogiques sont obligatoires pour tous les modules et Unités d'Enseignement (U.E.) qui vont composer votre diplôme, sans exception. Elles conditionnent toute votre année (cours, travaux dirigés, contrôles continus et examens) ainsi que l'enregistrement de vos résultats. Pour les différents cursus, présentez-vous aux secrétariats appropriés :

▣ **Enseignements optionnels** : dans le secrétariat qui gère votre diplôme principal.

MASTER LLCER PARCOURS ÉTUDES JAPONAISES

Responsable : M. Antonin BECHLER

Le parcours « Études japonaises » du Master mention LLCER est un approfondissement des acquis de la Licence et une initiation poussée aux activités de recherche.

La langue, la littérature, la pensée, l'histoire et la société japonaises sont abordées à travers l'étude de textes originaux de différentes époques, avec un renforcement spécifique de la langue classique. Parallèlement, la réflexion sur la langue, la littérature et la culture anciennes, modernes et contemporaines est soutenue par l'analyse de textes académiques représentatifs des orientations de la recherche contemporaine japonaise.

Divers thèmes sont abordés chaque année : littérature classique, moderne et contemporaine, philosophie et histoire des idées, historiographie japonaise portant sur le Japon pré-moderne et moderne, société moderne et contemporaine, politique et presse de Meiji.

Ce Master vise ainsi à donner des bases solides et des outils en vue de métiers requérant une haute qualification dans les différents domaines de la culture et de la langue japonaises.

Mobilité au Japon

Durant leur cursus, les étudiants sont fortement encouragés à effectuer un séjour d'une année d'échange interuniversitaire dans une université japonaise.

Condition : validation de la première année du Master LLCER « Études japonaises ».

➤ **Secrétariat pédagogique** : M. Michaël CHOFFAT (mchoffat@unistra.fr) Le Patio, bâtiment IV, 1er étage, bureau 41-01

-Le document de présentation détaillée du Master est disponible sur le [site Internet du Département](#).

-Le descriptif détaillé de la formation est disponible sur le [Référentiel de l'Offre de Formation](#) de la Faculté des Langues. (Déroulez vers le bas jusqu'au parcours « études japonaises », puis cliquez sur le « + » pour l'architecture de chaque semestre. Cliquez sur un cours pour une description détaillée.)

-Les Modalités d'Évaluation des Connaissances et Compétences (MECC) sont disponibles sur le Site Internet du Département, onglet « [ressources](#) ». Les dates et modalités d'évaluation précises au sein de chaque matière seront indiquées par l'enseignant-e lors du premier cours.

-Les horaires et salles des cours seront précisés sur le [site Internet du Département](#) avant le début de chaque semestre.

LES ECHANGES AVEC LE JAPON EN MASTER

La mobilité est fortement encouragée en Master LLCER parcours « études japonaises ».

La mobilité a lieu entre l'année de Master 1 et de Master 2

- L'étudiant devra impérativement avoir intégralement validé ses UE de Master 1 avant son départ au Japon sous peine de perdre sa place dans l'université japonaise d'accueil.
- L'étudiant devra également s'inscrire administrativement et pédagogiquement en Master 2 LLCER parcours « études japonaises » avant son départ pour le Japon, puis mener sur place des recherches documentaires en rapport avec son sujet d'étude en plus des cours qu'il y suivra.

Remarque importante : Certaines universités japonaises exigent un niveau égal au JLPT N2 voire N1. Il est fortement conseillé de passer les tests en cours d'année sous peine d'un refus de la part des universités concernées.



DOCTORAT D'ETUDES JAPONAISES

Responsable : Mme Sandra SCHAAL

Le DOCTORAT D'ÉTUDES JAPONAISES s'effectue dans le cadre de l'École Doctorale des Humanités de l'Université de Strasbourg, sous la tutelle de l'équipe d'accueil EA 1340 - Groupe d'Études Orientales (GEO). Pour plus de renseignements, vous pouvez prendre contact avec l'École Doctorale et les enseignants du Département d'Études japonaises (École Doctorale des Humanités, Bâtiment le Patio, Secrétariat : Marie-Carmen Ramirez - ecoldoctr@unistra.fr).

PASSER LE JLPT À STRASBOURG

Le Test d'Aptitude en Japonais (Japanese-Language Proficiency Test, 日本語能力試験) est organisé par la Fondation du Japon ainsi que par l'association Japan Educational Exchanges and Services (JEES) depuis 1984. Il permet d'évaluer et certifier les compétences linguistiques des personnes dont la langue maternelle est autre que le japonais. Le JLPT est un atout essentiel et souvent indispensable pour les personnes souhaitant travailler au Japon ou étudier dans les universités japonaises.

Depuis 2014, il est possible de passer le JLPT à l'Université de Strasbourg. L'examen y est organisé par le Département d'Etudes Japonaises de l'Université de Strasbourg, avec la collaboration du Consulat du Japon à Strasbourg.

Les étudiants spécialistes en japonais à partir de la deuxième année de Licence sont vivement encouragés à s'inscrire au JLPT.

Date de l'examen : 1^{er} dimanche de juillet 2024

Lieu de l'examen : Institut Le Bel, Université de Strasbourg

Période d'inscription : voir sur le site du département d'études japonaises

Procédure d'inscription : formulaire d'inscription à télécharger et imprimer depuis le site du département d'études japonaises

Contact : lesigneaudoly@unistra.fr

Pour aider les candidats à évaluer leurs compétences linguistiques et à choisir l'un des cinq niveaux d'inscription, le site officiel du JLPT présente un aperçu des différents types d'épreuves pour chaque niveau : <http://www.jlpt.jp>

Des ouvrages de préparation sont disponibles à la bibliothèque du département d'études japonaises, à la Bibliothèque Nationale et Universitaire, ainsi qu'au Centre de Langue Pangloss (Université de Strasbourg, bâtiment Le Pangloss).

N'hésitez pas à demander conseil à vos enseignants concernant la préparation ainsi que le choix du niveau à passer.

QUI CONTACTER EN CAS DE QUESTION ?

Vous êtes étudiant-e en :	Votre question concerne :	Vous devez vous adresser à :	Contact :
Licence LLCER de japonais DU intensif de japonais DU initiation de japonais	Votre inscription pédagogique	Secrétariat des Langues diverses : Responsable : Thomas Haessig (Le Patio, bât. 4, rdc, bureau 4R16) Tél. 03.68.85.68.79	thaessig@unistra.fr
	Le calendrier des cours, des examens		
	L'emploi du temps de japonais		
	Un problème administratif, de note, etc.		
	Une demande de dispense d'assiduité aux cours		
	Une demande de validation d'acquis		
	Un changement administratif de cursus		
	Un cours en particulier	L'enseignant-e du cours	
Une question pédagogique sur votre année en cours	Le responsable pédagogique de l'année (L1: D. Mulard ; L2-3: A. Kuroda)	mulard@unistra.fr kuroda@unistra.fr	
Master LLCER de japonais	Votre inscription pédagogique	Secrétariat du Master Responsable : Michael Choffat (Le Patio, bât. 4, 1er étage, bureau 41-01) Tél. 03 68 85 66 76	mchoffat@unistra.fr
	Le calendrier des cours, des examens		
	L'emploi du temps de japonais		
	Un problème administratif, de note etc.		
	Une demande de dispense d'assiduité aux cours		
	Une demande de validation d'acquis		
	Un changement administratif de cursus		
	Une question pédagogique concernant le Master	Antonin Bechler, responsable du Master	abechler@unistra.fr
Licence LEA anglais-japonais	Votre inscription pédagogique	Secrétariat LEA : Responsable : Renée Bastian-Clerc (Le Patio, bât. 4, rdc, bureau 4R11) Tél. 03 68 85 66 39	lea@unistra.fr
	Le calendrier des cours, des examens		
	L'emploi du temps de japonais		
	Un problème administratif, de note etc.		
	Une demande de dispense d'assiduité aux cours		
	Une demande de validation d'acquis		
	Un changement administratif de cursus		
	Un cours en particulier	L'enseignant-e du cours	
	Une question pédagogique sur le volet "langue et civilisation japonaises" de votre année en cours	Le responsable pédagogique de l'année (L1: D. Mulard ; L2-3: A. Kuroda)	mulard@unistra.fr kuroda@unistra.fr
Tous étudiants	Pour toute autre question relative au Département d'Etudes japonaises et à son offre de formation	Directrice du Département : Mme Evelyne Lesigne-Audoly	lesigneaudoly@unistra.fr
	Une question relative à votre orientation	Mme Coralie Derais, resp. orientation	cderais@unistra.fr
	Une question relative à un handicap	Mme Delphine Mulard, resp. handicap	mulard@unistra.fr
	Une question relative au système "OUI SI"	Mme Delphine Mulard, resp. OUI SI	mulard@unistra.fr
	Une question relative aux cours optionnels proposés par le département	M. Antonin Bechler, resp. options & DU	abechler@unistra.fr

